

Dixième Année

N° 108

NOVEMBRE 1935

PROMÉTHÉE

Organe de défense nationale des Peuples du

CAUCASE { GÉORGIE
AZERBAIDJAN
CAUCASE DU NORD

de l'Ukraine et du Turkestan

Directeur: Georges Gvazawa.

SOMMAIRE

En marge du conflit	<i>G. Gvazava</i>
La neutralité suisse et la S. D. N.	<i>Jean Martin</i>
La nécessité historique du fascisme.....	<i>L. Mainardi</i>
Lettre d'Extrême-Orient	**
Parlons un peu de l'économie pétrolière	**
Document historique (suite)	**
L'armée ukrainienne	<i>Gén. Udoviczenko</i>
Mémorandum	**
Datiko Charachidze	**
Revue de la presse	**
Chronique	
Bibliographie	

Direction et Administration :

1, Square Léon-Guillot - PARIS (15^e)

PROMÉTHÉE

Organe de Défense Nationale
des Peuples du Caucase, de l'Ukraine
et du Turkestan

En marge du conflit

Touchante sympathie pour l'Ethiopie, haine farouche pour Rome, tels sont les traits caractéristiques des délégués soviétiques qui ont pris part dans les débats soulevés à Genève par le conflit italo-éthiopien. Ils se sont fait remarquer par leur intransigeance à demander des sanctions des plus rigoureuses contre l'Italie, ils ont même essayé de faire adopter les mêmes sanctions contre tous les Etats qui refuseraient de rompre tout rapport normal avec la péninsule, y compris même ceux qui ne font pas partie de la Société des Nations.

D'où vient ce zèle ?

Il n'y a pas longtemps encore, Moscou organisait à Paris, à grand fracas, un important congrès international, annonçant au monde, sans crainte du ridicule, que le but du congrès n'était autre que de mobiliser toutes les forces vives de l'Europe pour la défense de la civilisation. Qu'est-il donc arrivé ? Les dirigeants de Moscou croiraient-ils vraiment que le monde scientifique, artistique et littéraire se soit déplacé d'Europe en Ethiopie ? Croiraient-ils que les œuvres de Michel-Ange et de Vinci se trouvent maintenant réunies dans les musées de Har-

rar et que la poésie de Dante et de Pétrarque ne soit lue et admirée qu'à Addis-Abeba ?

D'où vient tant de zèle ?

L'attitude prise par les délégués de Moscou n'est pas difficile à comprendre. Ils sont assez intelligents et assez perspicaces pour ne pas voir que le problème qui se pose aujourd'hui devant l'Europe se posera demain, dans toute son ampleur, au sujet de l'empire même qu'ils représentent.

L'Italie étouffe dans les limites de son étroite péninsule. La situation de l'Europe n'est pas meilleure : la crise persiste, le chômage sévit, l'industrie périlite. L'Italie s'efforce de se frayer un chemin vers des terres libres et inutilisées ; l'Europe, qu'on le veuille ou non, est obligée de se tourner vers les espaces inexplorés et libres mais fermés pour elle par cette formation d'Etat hybride qu'on appelle l'Union soviétique. L'Italie apporte aux tribus asservies de l'Ethiopie la liberté, l'ordre et les bienfaits de la civilisation ; l'Europe ne saurait manquer à son devoir d'apporter la liberté aux peuples asservis et spoliés de l'Union soviétique et d'élargir ainsi le champ de son rayonnement moral et intellectuel. On

comprend donc aisément l'attitude des délégués de Moscou qui, tout en défendant l'Ethiopie, ne font que défendre leur propre cause, c'est-à-dire l'existence même de l'Union soviétique, mise ainsi en jeu par la marche inéluctable de l'histoire.

L'ADMISSION DE L'ETHIOPIE

Les créateurs de la Société des Nations furent loin de considérer tous les peuples du globe comme égaux et également dignes d'occuper une place, sur un pied d'égalité, à côté des peuples civilisés. Par contre, ils élaborèrent tout un système de mandats pour venir en aide aux peuples arriérés, pour les protéger et les préparer afin qu'ils puissent, après une période transitoire plus ou moins longue, gérer leurs propres affaires d'une façon indépendante. L'Ethiopie a échappé à cette tutelle. Mais on ne comprend pas comment elle a pu faire un bond à ce point prodigieux pour s'asseoir tranquillement, au sein de l'aréopage mondial, tout à côté de la France et de l'Angleterre ? Evidemment c'était là une faute. On en recueille maintenant les fruits.

L'admission de la Russie soviétique apparaît non moins entachée d'erreurs et de concessions difficilement conciliables avec le rôle de la S.D.N. et les principes fondamentaux qu'elle incarne.

L'ADMISSION DE LA RUSSIE

Nous autres réfugiés politiques sommes heureux de compter dans tous les pays d'Europe de nombreux amis, dans tous les partis politiques aussi bien de gauche que de droite. N'est-ce pas une preuve éclatante de la justesse de nos revendications également acceptables pour les uns comme pour les autres, et

également chères pour tout homme de bonne volonté. Des hommes éminents tels que Paul-Boncour, Renaudel, de Broukère, Vandervelde, Kautski, Soucoup, Marquet, et tant d'autres que je m'excuse de ne pas pouvoir tous énumérer ici, élevèrent courageusement la voix pour dénoncer l'agression russe dont nous sommes victimes et soulevèrent une vague d'indignation dans le monde entier. Léon Blum nous a donné devant la tombe encore ouverte de Tcheïdzé, la promesse de ne jamais reconnaître la violence comme règle de droit.

Il est vrai que la Russie soviétique a été reconnu *de jure* par la France et la Grande-Bretagne, mais Edouard Herriot, alors président du Conseil, et Ramsay Mac Donald, premier ministre anglais, crurent de leur devoir de faire dans le texte même de l'acte de reconnaissance une réserve relative aux pays envahis par l'armée rouge. On y lit que le pouvoir soviétique n'est reconnu que sur les territoires dont la population « *accepte et reconnaît l'autorité de ce pouvoir* ». Or, cette reconnaissance a eu lieu en 1924, c'est-à-dire à une époque où la lutte insurrectionnelle faisait rage au Caucase, en Ukraine et au Turkestan. La volonté de la population était donc claire : elle n'acceptait et n'a jamais accepté l'autorité du gouvernement de Moscou qu'elle combat jusqu'à présent par tous les moyens dont elle dispose.

Qu'a fait la Société des Nations en présence de ces manifestations de l'opinion publique et de ces actes du gouvernement français et du gouvernement anglais, actes dont l'importance juridique ne saurait être mise en doute ? Rien ! Elle a oublié même ses propres résolutions prises en faveur de la Géorgie. Seul, M. Motta, éminent homme d'Etat suisse, eut le courage de pro-

tester contre l'admission de la Russie soviétique. Vaine protestation ! La Russie fut intrônisée, tout comme l'Ethiopie, sans lui demander même de préciser la situation exacte de ses frontières. Où passent-elles en effet ? Est-ce au Nord de l'Ukraine et du Caucase ? Est-ce au Sud de ces pays, pourtant dûment reconnus libres et indépendants par un grand nombre de puissances européennes y compris la Russie elle-même ? Jamais la Sainte-Alliance n'aurait osé enterrer ainsi la liberté des peuples acquise avec tant de sacrifices et prendre par surcroît l'engagement de les tenir courbés sous le joug des envahisseurs.

On comprend pourquoi les délégués de Moscou se cramponnent à l'article 10 du Covenant pour la défense de l'Ethiopie. Il faut leur rendre justice : c'est la meilleure méthode *pour garder sous la domination russe* et l'Ukraine et le Caucase et le Turkestan.

DROIT ET DEVOIR

L'Ethiopie n'est pas un pays historiquement uni. Les provinces à l'Est et au Sud d'Addis-Abeba furent conquises et rattachées au noyau central du pays par Menelik II, il n'y a guère plus de cinquante ans. Or, il n'y a pas encore quinze ans que le Caucase, l'Ukraine et le Turkestan furent envahis et occupés par l'armée rouge. J'ignore les motifs déterminants de la ruée des hordes éthiopiennes sur les peuplades limitrophes, mais la ruée de l'armée soviétique dont nous sommes victimes a déjà reçu une justification idéologique des plus intéressantes. Voilà ce qu'écrivait à ce sujet Henri Barbusse, dont la fidélité au régime soviétique ne saurait être mise en doute :

« J'ai vu Staline à Moscou, écrit-il, j'ai parlé avec lui pendant de longues

heures dans son vaste bureau nu et inhabité, sauf dans le coin où il se tient, près de la fenêtre. Cet homme, revêtu d'un uniforme de sous-officier sans insigne, et qui, lui aussi, a l'air de toujours sourire, parle posément et doucement, toujours du même ton, les yeux fixés sur de petits dessins qu'il crayonne sans arrêt sur un papier. Il m'a expliqué toute la structure des événements, de fond en comble. Il en ressort ceci : les mencheviks (il s'agit du gouvernement géorgien) n'avaient pas respecté les engagements, le prolétariat était trahi, la révolution était assaillie de toutes parts par les armes. Pouvait-elle ne pas se défendre ?

« Il me demanda : N'était-ce point un droit ?

« Je lui ai répondu : C'était un devoir ! »

On voit bien que le voisinage avec la Russie n'est pas de tout repos. Elle peut toujours alléguer que « le prolétariat est trahi » ou que « la révolution est assaillie de toutes parts » pour envahir un autre Etat, en chasser son gouvernement légal et annexer son territoire, sans autre forme de procès. C'est ce qu'elle a fait avec l'Ukraine, le Caucase et le Turkestan. J'ignore, je le répète, la conception éthiopienne du droit et du devoir, mais il est évident qu'elle ne diffère pas beaucoup de celle de Moscou.

C'est là qu'il faut peut-être chercher, dans une certaine mesure, une des causes du conflit italo-éthiopien. L'Italie a conclu plusieurs traités avec l'Ethiopie ; l'Ethiopie n'a jamais pu s'accommoder des clauses dûment stipulées. Peut-être ne comprenait-elle pas toute la portée morale et juridique de ces clauses. Elle préférerait organiser de temps en temps de joyeuses incursions dans les possessions italiennes et faire d'héroïques razzias croyant pro-

blement que c'était son droit, voire même son devoir.

La courte histoire de la galère moscovite est remplie de semblables incursions et de razzias sans nombre. Que de peuples dépouillés de leurs biens matériels et moraux ! Que de territoires envahis et annexés par la Russie ! Mais la conception primitive du droit ne cesse d'agir et de produire ses effets plus dangereux que jamais à l'heure actuelle. Après en avoir fini avec les Etats libres du Caucase et de l'Ukraine, Moscou tourne ses yeux vers l'Europe. Tout comme l'Ethiopie, elle est prête à conclure toutes sortes de traités, elle accepte l'engagement de res-

pecter la souveraineté des autres Etats souverains, mais elle n'en continue pas moins à organiser ses « incursions » et ses « razzias » sur le territoire de ces Etats. Elle dépense des millions, recrute des partisans, forme des bataillons de choc, provoque et livre de véritables combats dans les rues afin de jeter bas tout gouvernement et de détruire toutes les assises nationales et sociales de l'Europe. Elle croit sérieusement que c'est son droit. Henri Barbusse aurait même dit : « C'est son devoir ! »

L'Italie a pris ses mesures de légitime défense.

A l'Europe de prendre les siennes.

Georges GVAZAWA.

La neutralité suisse et la S.D.N.

MM. Motta et Coulondre sont tombés d'accord sur un point : la décision prise par la Suisse de prohiber l'envoi d'armes, de munitions, de matériel de guerre à l'Ethiopie aussi bien qu'à l'Italie ne doit pas créer un précédent. C'est une détermination prise *in casu*. Au surplus les comités techniques réunis à Genève n'avaient pas qualité pour résoudre la question de principe de la neutralité suisse dans ses rapports avec la Société des Nations.

Très controversé à son origine du point de vue théorique, ce problème vient d'être posé, dans la pratique, par le premier usage qu'ait fait la Ligue de son droit de décréter des sanctions. Quels en sont les principaux éléments juridiques ? 1° La Convention de La Haye du 18 octobre 1907 concernant les droits et les devoirs des puissances et des personnes neu-

tres en cas de guerre sur terre ; 2° l'article 16 du Pacte de la S. D. N. ; 3° la Déclaration de Londres du 13 février 1920 sur la neutralité de la Suisse dans le cadre de la Ligue.

« Une puissance neutre n'est pas tenue d'empêcher l'importation ou le transit, pour le compte de l'un ou de l'autre des belligérants, d'armes, de munitions, et, en général, de tout ce qui peut être utile à une armée ou à une flotte », dit l'article 7 de la Convention de La Haye. Mais l'article 9 ajoute :

« Toutes mesures restrictives ou prohibitives prises par une puissance neutre à l'égard des matières visées par les articles 7 et 8 (télégraphes et téléphones) devront être uniformément appliquées par elle aux belligérants. »

La Suisse, ayant proclamé l'embargo sur tout matériel de guerre à des-

tinuation de l'Italie, a donc pris, pour respecter sa neutralité, une mesure analogue à l'égard de l'Ethiopie.

Ici intervient le pacte de la S.D.N., postérieur en date à la Convention de La Haye, et qui a modifié les règles de la neutralité. Plus exactement il a exclu, pour les membres de la Ligue, la neutralité à l'égard d'un Etat en rupture de Pacte : « *Si un membre de la Société recourt à la guerre contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15, il est ipso facto considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société.* » Il n'y a pas là place pour la neutralité. On peut donc fort bien comprendre que, pénétrés des idées nouvelles sur la neutralité insérées dans le Pacte, les juriconsultes de la S. D. N. aient été étonnés, à première vue, de la décision prise par la Suisse conformément aux idées anciennes exprimées dans la Convention de La Haye.

Mais voici le troisième instrument juridique international qui intervient à son tour : la Déclaration de Londres, au bénéfice de laquelle la Suisse est entrée dans la Ligue avec une situation particulière. Cette « Déclaration » du Conseil de la S. D. N., après avoir constaté l'antithèse entre neutralité et solidarité contre un Etat en rupture de Pacte, « *reconnaît que la Suisse est dans une situation unique* », et souligne le fait que les membres de la S. D. N. signataires du traité de Versailles ont, à bon droit, reconnu, par l'article 435, que les garanties stipulées en faveur de la Suisse par les traités de 1815 constituent des engagements internationaux pour le maintien de la paix.

Ce document précise ensuite les devoirs de la Suisse en cas d'action collective de la S. D. N. : devoir de par-

ticiper aux mesures « commerciales et financières » demandées par la Ligue (on sait que ce « devoir » a été considérablement restreint par l'Assemblée de 1921). L'embargo sur les armes à destination de l'un des Etats belligérants est-il de nature commerciale ou financière? Evidemment pas : le but auquel il vise est de renforcer, du point de vue militaire, l'Etat attaqué contre l'Etat agresseur. La Suisse doit donc appliquer à l'embargo les règles générales de la neutralité.

Ces règles générales, nous l'avons vu, interdisent à un Etat neutre de prononcer l'embargo sur le matériel de guerre à destination de l'un des Etats belligérants : il doit, à ce propos, traiter les deux adversaires sur pied d'égalité. Mais il y a plus : la Déclaration de Londres prend acte du message du Conseil fédéral du 4 août 1919 sur *La question de l'accession de la Suisse à la S. D. N.* Or ce message prévoit expressément que la neutralité suisse ayant été déclarée compatible avec le Pacte, la Suisse n'assume pas les mêmes obligations que les autres membres de la S. D. N. « En revanche, ajoute-t-il, la Suisse serait naturellement tenue de remplir tous les devoirs qui ne touchent pas à sa neutralité. »

La position juridique de notre gouvernement est, on le voit, très forte. Il accomplit son devoir conformément aux traités qu'il a signés, et n'a cure des leçons de respect des engagements internationaux que prétend lui infliger le représentant des Soviets : aussi longtemps que l'U.R.S.S. ne rend pas à la Géorgie l'indépendance qu'elle lui a volée en violation flagrante de la parole donnée dans un traité librement consenti, elle n'a de leçon à donner à personne. JEAN MARTIN,

Directeur du *Journal de Genève*.

La nécessité historique du fascisme

(LETTRE OUVERTE A NOE JORDANIA)

Excellence,

Je crois être l'un des rares Italiens qui connaisse à fond la douloureuse et triste histoire de votre pays, votre vie même, ainsi que votre œuvre. Depuis que vos compatriotes — touchés par votre talent remarquable — vous permirent, à leurs frais, de visiter l'étranger afin de parfaire votre culture et vos forces d'apôtre ; depuis que directeur du glorieux « Kvali », vous avez été parmi vos concitoyens le pionnier d'une justice sociale plus humaine et d'un plus sain et vibrant patriotisme ; depuis votre entrée à la Douma, pendant l'année 1906, en qualité de représentant de l'administration de Tiflis ; depuis cette époque jusqu'à nos jours, je connais et je sais tout de vous : le travail titanique, la volonté opiniâtre, l'immense œuvre accomplie toujours avec une cohérence ferme et admirable. Et c'est cette admiration pour vos grands mérites qui me permet de discuter quelques passages de votre article « L'avènement de l'Hitlérisme », paru dans « Prométhée » du mois de juillet dernier.

Dans cet article, qui est fort intéressant à tous points de vue, je ne peux pas approuver la pensée de Votre Excellence sur les causes qui déterminèrent l'origine et le développement du Fascisme. En synthétisant votre pensée, j'en déduis que vous affirmez :

1° Que le Fascisme apparaît avec une mission anticomuniste, et je reprends ici, comme vous l'avez fait vous-même, les paroles de Citrine : « Si vous créez un communiste, vous

créez en même temps contre lui un fasciste » ;

2° Que la position agnosticiste de la démocratie vis-à-vis du Fascisme et du Bolchevisme, a contribué à la réussite complète du mouvement fasciste en Italie et ailleurs.

Sur ces deux points je ne suis pas d'accord avec Votre Excellence, et ce pour ces motifs :

1° Le Fascisme n'a pas été créé en antithèse au Communisme. Son empreinte antibolcheviste n'est que la conséquence logique de sa nature et de l'ensemble de sa doctrine. La naissance du Fascisme a une justification historique beaucoup plus enracinée. L'organisation sociale, à la fois libérale et capitaliste, née de la Révolution Française, s'est formidablement développée pendant un siècle et demi ; et de nos jours elle décline et agonise. Telle est d'ailleurs la destinée des choses humaines ! La grande guerre et l'après-guerre ont mis à nu les plaies de ce régime, pendant que les génies prophétiques de chaque nation en ont annoncé la mort. Aussitôt la guerre terminée, la société démocratique est apparue comme le cercueil bien connu du Nouveau Testament : d'une blancheur éclatante au dehors et plein de pourriture à l'intérieur. Les nouvelles générations — qui par les dures souffrances de la tranchée avaient retrouvé la véritable valeur de la vie — comprirent que désormais tout compromis avec le passé était impossible. Elles voulurent et créèrent une doctrine plus humaine, moins égoïste, qui, dans la tutelle des inté-

rêts collectifs, recherche le progrès de chacun ; une doctrine qui conduit le peuple vers une « plus haute justice sociale » exempte d'utopies mensongères, qui empêche la lutte de classe et diminue les niveaux économiques des individus sans renoncer à la hiérarchie des valeurs humaines ; une doctrine qui, avec la puissance de la Famille, rend puissante la Nation et fortifie la Race aussi bien dans l'âme que dans le corps ; une doctrine qui s'éloigne de la vieille et inextricable route du « parlementarisme » et de la « souveraineté populaire », pour donner le pouvoir aux « éléments actifs » du Pays, qui, même en minorité, sont toujours les vrais et uniques constructeurs de la vie nationale.

Une nouvelle doctrine donc a surgi de l'expérience de nos ancêtres, et a renversé le faible trône de la démocratie libérale et capitaliste, pour le remplacer par une nouvelle construction sociale plus solide, au sommet de laquelle ressort la légende des Forts : « On ne nie pas la Patrie ni on ne l'exploite : on la conquiert ».

Et le Bolchevisme étant la conséquence la plus extrême et radicale de la vieille démocratie, il faut logiquement convenir que la révolution idéale du Fascisme est en antithèse absolue avec le Communisme.

Par suite, il n'est pas exact, comme vous le dites, que « Rome pourra être vaincue par la défaite de Moscou », mais il est plus exact et même plus juste d'affirmer que la défaite de Moscou viendra par le triomphe de Rome, triomphe qu'on peut déjà constater et qui grandit de jour en jour, et s'étend sur ce monde insouciant et malgré les... moscouitaires qui pullulent sur terre.

2° Pour ce qui concerne la passivité du « crétinisme démocratique » vis-à-vis de la naissance des nouveaux mouvements qui tendent à bouleverser la société actuelle, nous pouvons dire qu'elle représente le signe des temps vécus. D'autre part, il est enfantin de vouloir s'opposer par la force à l'acheminement inéluctable des idées qui naissent de l'union du « temps » et de la « nécessité historique » : depuis Hérode, les « Massacres des Innocents » n'ont jamais donné des résultats positifs. Qu'est-ce que vous avez fait, ô Sylvestre Ghibladze, Irakli Tseretelli et vous-même ? Groupe bien mince d'audacieux, vous vous êtes révoltés contre le monstre czariste, qui vous persécutait, vous et vos idées, avec un acharnement féroce. Puis les temps ont mûri, et l'heure fatidique réclamée par l'histoire — l'heure que vous avez voulue et préparée — a sonné : le Czar est tombé. Aucune force humaine ne peut arrêter la marche fatale de Némésis. Quand une civilisation tombe, une autre la remplace, car la première tout en ayant les moyens pour étouffer la seconde, n'a plus la force morale nécessaire à la sauvegarde de son existence.

Vous dites qu'en Géorgie votre gouvernement ne supportait pas le Communisme car « la démocratie populaire est active et militante, elle se défend énergiquement par tout l'appareil gouvernemental et avec toute l'autorité à lui conférée ».

Alors je peux très bien vous dire ce que plusieurs de nous pensent en Italie : le Fascisme s'identifie avec la « vraie démocratie », car sous son régime tout le peuple marche activement de l'avant. Avec le Fascisme le peuple participe à la vie économique du Pays par les Corporations, à la vie politique de l'Etat par les organisa-

tions du régime, et il confère à l'« appareil gouvernemental » un prestige et une autorité uniques et absolus. Donc n'est-il pas juste, légitime, voire même fatal, que cette « vraie démocratie » recueille l'héritage de la « fausse » enfin morte, et conduise vers de meilleures destinées l'humanité trompée et illusionnée jusqu'à ce jour par la démagogie et le parlementarisme ?

Vous aurez bien compris, Excellence, par quel sentiment j'ai été poussé à la critique de certains passages de votre article, qui m'ont paru nécessiter cette mise au point, et voudrez bien excuser mon hardiesse.

Avec l'expression de mon respect.

LAURO MAINARDI.

Lettre d'Extrême Orient

La duplicité soviétique

Le front commun des peuples asservis de l'Union soviétique ne saurait nous laisser indifférents, c'est pourquoi chaque manifestation susceptible d'affaiblir ce front à un degré quelconque ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs. A ce titre, nous avons cru nécessaire de publier la lettre qu'on va lire, que nous avons reçue d'Extrême-Orient et dont la teneur a déjà paru dans quelques-uns de nos organes de presse :

Dans les journaux locaux a été publiée une lettre qui démasque les agissements du fameux Abdourrachid Ibrahimov, lequel apparaît à Tokio comme le bras droit du fasciste « russe » ou pour mieux dire du russophile Kourbangeliev. L'on se rappelle qu'il se distingua en son temps par l'organisation d'attaques contre le propagateur de l'idée du mouvement libérateur de l'Idel-Oural, notre ami et compagnon de lutte, Gaïaz Ishaki.

Dans les colonnes du journal *Nacha Zaria* de Tientsin a paru un article qui montre on ne peut mieux les agis-

sements de M. Ibrahimov. Il sera donné une analyse de cet article au titre significatif de « Pélerinage sacrilège d'Abdourrachid Ibrahimov ».

Certain Nazir Turakoulov, représentant politique des Soviets au Hedjaz, pays sacré des Musulmans du fait de la présence des Lieux-Saints, La Mecque et Médine, a joué dans cette affaire un rôle assez important. Il convient tout d'abord de rappeler que, se trouvant encore en U.R.S.S. le sieur Turakoulov faisait bonne figure sur le « front des athées ». En effet, dans un article publié à l'occasion du Xème anniversaire de l'organisation de la « lutte contre la religion » parmi les musulmans de l'U.R.S.S. certain Koubatski, dans la revue « Révoliutsia i Natsionalnosti » No 5 donne une caractéristique des travaux de Turakoulov en ces termes :

« Les dirigeants des Editions centrales, les camarades Turakoulov et Rahimbaev ont, dès le premier jour, puissamment prêté leur appui au travail antireligieux parmi les nationalités. C'est grâce aux Editions centrales qu'ont pu être publiés des manuels

nationaux anti-religieux, des brochures de popularisation pour les besoins de diverses campagnes antireligieuses, etc. »

Ce court passage suffit pour nous montrer que ledit Turakoulov n'est autre que l'un des athées les plus militants de l'organisation de lutte contre l'Islam au Turkestan. Et c'est, à n'en pas douter, pour ces « éminents » services qu'il a été nommé ambassadeur des Soviets dans la ville sainte de La Mecque.

Cette situation, si paradoxale, si ridicule qu'elle paraisse n'est rien en comparaison de ce qui va suivre : A la Mecque un beau jour, l'on vit arriver les deux militants Abdurrachid Ibrahimov et Turakoulov en qualité de pèlerins pour accomplir le « hadj ». Et alors il s'y passa une chose qui dépasse les bornes de la bienséance. Profitant de son titre de « cadî », Abdurrachid Ibrahimov présenta son comparse Turakoulov aux pèlerins de la Mecque venus de tous les points du monde musulman, comme le représentant d'un pays ami, protecteur de l'Islam, son défenseur dans son Etat.

Le journal *Nacha Zaria* publie la photographie des deux athées, ennemis de notre religion, dans le jardin Endijan à La Mecque. L'on ne saurait pousser plus loin l'hypocrisie et jusques à quand subsistera ce règne des sans-Dieu ? A quand la fin de leur domination ?

Le sort des peuples du Nord de l'Asie

Il est encore une question qui nous intéresse au plus haut point : c'est la déclaration faite par le général japonais Matsui, au cours de la réunion de la commission russo-japonaise après la vente du chemin de fer nord-mand-

chourien. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. M. Yourenev déclara qu'après le règlement de la question de ce chemin de fer il n'y a plus de points de friction entre le Japon et l'U.R.S.S. et qu'à l'avenir toutes les questions seront résolues d'une manière tout aussi satisfaisante.

Cette déclaration de M. Yourenev n'était autre qu'un acte de politesse diplomatique ou plus exactement une suite de phrases creuses. Par contre le représentant japonais M. Matsui répondit par un long discours dans lequel il souligna qu'il ne voyait aucune raison de croire qu'à l'avenir toutes les questions pouvaient être aussi facilement résolues et que cette question de vente dudit chemin de fer était un tournant dans l'histoire des relations nippon-russes. Pour le général japonais, cette question ne constituait qu'une faible partie de tout le problème de l'Asie, problème dont la solution appartient dans son entier au Japon. Et le général rappela que la composition ethnographique du nord de l'Asie et de l'Asie centrale et jusqu'à la Volga avait une même origine, que tous les peuples qui habitent ces contrées appartiennent à une même race et que les Japonais n'ignorent point, l'histoire en fait foi, qu'il fut un temps où la Mandchourie, la Mongolie, la république actuelles des Bouriates ainsi que les autres parties du nord de l'Asie constituaient un puissant Etat dans le voisinage de la Chine.

Les peuples de l'Asie sont les héritiers d'une ancienne civilisation ; ils ont une conception nationale particulière qu'ils sont décidés à mener à bonne fin par leurs propres forces et non par la force d'un peuple, étranger à leur race, à leur culture, etc. Et lorsque ce peuple étranger essaie de résoudre les problèmes des nationalités

de l'Asie selon la doctrine de Karl Marx, doctrine non seulement étrangère, mais contraire à l'esprit de la culture asiatique, le Japon ne peut pas ne pas protester et ne pas se ranger aux côtés de ces peuples sur lesquels on tente une expérience criminelle.

C'est pourquoi les rapports entre le Japon et l'U.R.S.S. dépendront à l'avenir de la manière dont cette dernière comprendra cette situation. Elle devra donc en premier lieu changer complètement sa politique par rapport aux peuples qui habitent à l'Est de la Volga et de l'Oural. L'autonomie de ces peuples qui n'existe que sur le papier, ne saurait satisfaire le Japon. La création d'Etats semblables au Mandchou-

kouo ne constitue pas seulement une barrière infranchissable à la marche du communisme en Asie, mais encore un stimulant pour tous les autres peuples en réveillant en eux le sentiment national. Ces faits ont une grande importance; l'U.R.S.S. doit les prendre en considération et réagir en conséquence.

Les journaux japonais qui ont publié cette déclaration du général Matsui ne parlent point de l'impression qu'elle dut produire sur l'ambassadeur soviétique, mais de notre côté, nous pouvons dire qu'elle a été accueillie par nous avec un sentiment de joie et de reconnaissance.

Parlons un peu de l'économie pétrolière

AU PAYS DES SOVIETS

Le naphte qu'on exploite sur les terres des républiques du Caucase, entre dans les proportions de 98 % dans l'ensemble de l'exploitation du naphte de toute l'Union. Les champs pétroliers les plus importants se trouvent dans la région de Bakou en Azerbaïdjan et dans la région de Souyondj-Kala et Maïkop (Caucase du Nord). C'est pourquoi tous ceux qui s'intéressent au problème du Caucase, doivent avant tout connaître cette question. Or, ce problème subit parfois certaines fluctuations dont on ne saurait se désintéresser.

Nous sommes parfois surpris de

voir baisser l'exploitation du naphte dans certains rayons et après examen, nous ne tardons pas à en constater les causes. C'est ainsi par exemple que dans le rayon de Souyoundji-Kala l'extraction du naphte au cours de ces cinq dernières années baisse d'une façon systématique. Les chiffres nous donnent suffisamment un aperçu de cette baisse. Pendant les mois de janvier et de février de cette année, « Groznepht » n'a donné que 42.570 wagons-citernes au lieu des 64.210 de l'an dernier, pour ces mêmes mois, alors que les rayons de Bakou et de Maïkop augmentent leur production; c'est ainsi que Bakou a produit 286.030 aux mois de janvier et février 1934

contre 300.400 pour les mêmes mois de 1935, que Maïkop en 1934, durant la même période en a fourni 11.260 contre 18.540, que d'une manière générale, dans l'ensemble des rayons l'on constate un excédent de 2.470 wagons-citerne sur l'année 1934. Il convient de faire remarquer que ces chiffres sont très caractéristiques pour la période dite du plan quinquennal.

D'autre part, nous savons parfaitement que les capitaux engagés dans le second plan quinquennal sont supérieurs à ceux engagés dans le premier plan quinquennal. Nous voulons dire qu'au point de vue théorique « la productivité de l'entreprise devrait s'accroître proportionnellement au capital engagé », mais en réalité l'on assiste à une baisse de la production du naphte. Comment expliquer cette anomalie ?

Eh bien, nous en trouvons l'explication dans le système d'exploitation dans lequel se sont engagés les Soviets avec tant de légèreté, système dit de l'exploitation du puits auquel les Soviets s'efforcent de faire produire le plus possible. A ce sujet, il est bon de signaler que les Soviets appliquent en ce moment, dans tous les rayons précités le forage électrique, c'est-à-dire un moyen de forage qui atteint le plus rapidement les couches pétrolifères mais qui ne donne pas en même temps la possibilité d'analyser comme il convient les couches traversées.

C'est pourquoi, il arrive bien souvent que la couche pétrolifère qui, par elle-même offre un réel intérêt, est ainsi traversée, afin de permettre d'atteindre les couches inférieures, encore inexplorées, mais susceptibles de donner un plus fort rendement de naphte. Cette manière de procéder n'est

autre qu'un pillage éhonté du naphte dont on a pu voir les résultats dans le rayon de Souyoundj-Kala, il y a quelques années, mais qui aujourd'hui accuse une baisse catastrophique.

Cette baisse ne pouvait faire autrement que se faire sentir sur l'exportation des produits du naphte. C'est ainsi que pendant trois mois de 1935 il a été exporté de l'U.R.S.S. 48.180 wag. cit. d'une valeur de 10.270.000 roubles, alors que pour cette même période en 1934 il avait été exporté 102.250 wag. cit. pour la somme de 15.190.000 roubles. Ces chiffres en disent long par eux-mêmes.

Il est donné ici-même un aperçu des exportations de produits de naphte soviétique au cours de ces six dernières années :

1929	381.320 wagons-citerne	
1930	480.310	»
1921	522.430	»
1932	610.600	»
1933	489.450	»
1934	431.480	»

Ces chiffres sont assez édifiants ; ils nous montrent que l'année 1933 est en quelque sorte un tournant dans l'exportation soviétique ; elle indique une baisse qui va s'accroissant d'une année à l'autre. Il faut en chercher la cause non seulement dans l'accroissement de la consommation intérieure, mais encore dans la manière rapace à laquelle on a recours pour l'extraction de ce naphte. Cette méthode, on le conçoit ne peut qu'épuiser les terrains riches autrefois en naphte et par une dévastation progressive, amener un arrêt complet de la production dans ces régions.

Document historique intéressant¹⁾

(Suite)

CHAPITRE SUR MOSCOU ET SUR L'ETAT RUSSE

Depuis 20 ans, l'Etat russe porte le nom d'Etat moscovite, du fait que la ville de Moscou en est la capitale. D'après les récits des historiens, à l'Orient campait la tribu d'Av-Aye ; trois frères belliqueux et braves quittèrent cette tribu pour fonder en Occident trois Etats distincts. L'aîné s'appelait Rouss, le second Lech et le troisième Bohême. Le premier, Rouss, fonda l'Etat de Russie, le cadet Lech l'Etat de Pologne, le troisième Bohême l'Etat de Bohême.

La Silésie, la Moldavie et quelques autres tribus, telles que l'Allemagne et la Hongrie donnèrent à leur Etat le nom de leurs fondateurs. Plus tard ils partagèrent ces Etats entre leurs fils. Ensuite, ils s'emparèrent des pays jusqu'à la rivière Tysek (Tisza) qui étaient avant la naissance du Christ occupés par les Bosniaques et les Horvates (Croates).

Les tribus bulgares sont venues de l'ancienne Bulgarie où elles habitaient, des deux côtés de la Volga. Au V^e siècle, l'Empire romain comptait beaucoup de tribus russes parmi ses sujets. Les tribus bulgares furent les ennemis acharnés de l'Empire romain ; durant 800 ans, ils guerroyèrent contre l'Empire romain, d'Orient, et contribuèrent à sa ruine.

Mais il ne leur fut pas donné de conquérir cet Empire. Le sultan Mohmed-Khan les assujettit ; s'étant emparé en 1453 de la capitale des Césars, Cons-

tantinople, il l'annexa à son Etat et devint maître de l'Empire romain d'Orient. Le sultan Murat I^{er} avait, 80 ans auparavant, occupé toute la Bulgarie, sous le règne du roi Feravan, et il l'annexa à son pays.

La Russie Noire, actuellement l'Etat moscovite, était autrefois partagée en plusieurs principautés. Chaque Etat avait son prince qui y régnait et qui ne voulait appartenir à personne. Cela dura jusqu'au temps du Grand Djen-gis Khan, dont le fils belliqueux et brave Djoutchi-Khan, ayant occupé tout le pays russe laissa chaque prince à la tête de sa principauté à condition de payer un fort tribut. L'un d'eux fut choisi pour lever ce tribut et au commencement de chaque année, il devait le remettre sans tarder au représentant du Khan. En vertu de cette convention, une fois l'an arrivait à Moscou le délégué du Khan tartare. Alors le prince russe sortait de la ville, se rendait aux portes de la forteresse de Novgorod, saluait le délégué et lui offrait du lait sucré dans un calice d'or ou d'argent ; puis, tête nue, il le conduisait jusqu'à l'endroit où le député devait s'arrêter, témoignant ainsi sa soumission envers le délégué du Khan.

Durant le séjour du délégué du Khan et jusqu'au moment du départ, le gouvernement des princes était suspendu, et seul le représentant du Khan gouvernait en son nom. L'apparition de ces délégués était mal vue des habitants de Moscou, aussi les princes s'efforçaient-ils de rassembler le tribut le plus rapidement possible et de les congédier. Au moment du départ, les mos-

*) Cf. « Prométhé » No 104-107.

covites, tête nue, étaient tenus de reconduire les délégués jusqu'aux portes de la ville. Cet état de choses entre le pays moscovite et les Tartares dura jusqu'à l'année 1500.

Cependant, le règne des Khan tartares pesait lourdement sur les épaules des Moscovites qui résolurent de se débarrasser de ce joug par ruse et par supercherie. Ils le secouèrent en effet et même ils conquièrent à leur tour l'Etat de Djoutchi-Khan.

N'était la protection de l'Etat turc, ils auraient certainement conquis le reste des tribus tartares. Mais pour l'Etat turc, il était nécessaire de chasser les Moscovites des bords de la mer Noire.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les trois frères Lech, Bohême et Rouss fondèrent, l'un l'Etat polonais, l'autre l'Etat de Bohême, et le troisième l'Etat russe. Après Rouss, régnèrent Rökrik (Rurik) et Igor. Après lui Stwarclas (Sviatoslav) règne et agrandit l'Etat russe. Plus tard, son fils, Vladimir, ayant conquis le pays moscovite, en devint le possesseur.

En 987 (988) il prit la religion chrétienne et épousa la fille de l'empereur romain (d'Orient). A l'aide de sa femme, il fut nommé Ak-bey (prince Blanc) et Olu-bey (grand prince). Sur son lit de mort, il partagea son Etat entre ses fils. C'est ainsi que naquirent plusieurs principautés. L'aîné reçut le grand duché. Après la mort du grand-prince, une querelle éclata entre ses fils ; elle dura près de 20 ans.

Enfin, en 1210, les Khans tartares, sortis de l'Orient avec toute une armée, reprirent le pays et forcèrent ces princes à payer un tribut annuel. Cette pénible situation dura jusqu'à l'année 1500, époque où Ivan l'Aveugle Vassilievitch envahit les diverses principautés qu'il annexa. De ce jour, il refusa

de payer le tribut au Khan du Kiptchak, tribut qu'auparavant payaient les princes russes. Plus tard, son vaillant fils, Vassil Goryl (?), monta sur le trône (1504) et aussitôt il commença à attaquer ses voisins, alors dépendants de la Pologne. Il s'empara d'abord du territoire de Pskov en Lithuanie, et de nombreuses villes, petites ou grandes. C'est ainsi qu'il agrandit et fortifia son Etat. Il fut le premier qui prit le titre de tzar ; très fier et très ambitieux, il refusa de payer le tribut à l'Etat de Kazan. La guerre recommença. L'Etat de Kazan fut vainqueur et les Moscovites furent obligés de faire la paix et de payer le tribut comme autrefois. En outre, le souverain de Kazan exigea que les Moscovites érigeassent un pieu devant la porte de la capitale, sur lequel ils durent placer Khan Kalgah (?) ; au passage, petit ou vieux, y compris même le tzar, devait ôter son bonnet et saluer ce Kalgah. C'est à cette condition que la paix fut signée. Cette cérémonie subsista longtemps. C'était très humiliant pour le tzar, aussi en fut-il très triste. En 1533 son fils Ivan Vassilievitch devint tzar. Très fier, il ne put lui aussi supporter le paiement du tribut, pas plus que les salutations et les humiliations dues aux délégués tartares, aussi s'efforça-t-il de se libérer par quelque ruse de cette obligation ; ce que voyant, le Khan tartare, avec son armée, marcha contre lui, mais il fut battu. Les Moscovites en profitèrent pour s'emparer du pays des Nagoïs et du pays Kirghize. Ils conquièrent Kazan et Astrakhan, ainsi que le pays bulgare ; depuis ce temps ces terres sont restées entre leurs mains. Le tzar Ivan Vassilievitch, déjà mentionné, s'empara aussi d'une grande partie des terres polonaises et c'est ainsi qu'il agrandit l'Etat de son père ; il mourut en 1584 et son fils Féo-

dor lui succéda. Certain boyar du nom de Boris Godounov, épousa la soeur de Féodor et devint ainsi parent de la famille du tzar. Dès lors, une idée lui vint à la tête et il se dit que s'il tuait le frère de Féodor, Dimitri, alors âgé de 9 ans, il pourrait devenir tzar. Ayant promis de hautes situations et de grosses sommes d'argent à plusieurs de ses partisans, ces derniers incendièrent la maison où habitait Dimitri. Ainsi périt Dimitri avec tous ceux qui l'entouraient. Craignant ensuite la trahison de ceux qui étaient dans le complot, il les fit aussi tuer. Le tzar Féodor qui n'avait pas d'enfants, fut à son tour massacré et Boris Godounov devint tzar. Au bout d'un certain temps parut un jeune Grec, qui prétendit être Dimitri qu'on croyait mort et à ce titre il déclara être l'héritier du tzar ; tout le peuple moscovite le crut et on lui rendit le trône.

Boris Godounov voyant que le peuple et ses propres partisans se détournaient de lui absorba du poison et mourut.

Dimitri régna un certain temps, mais un nouveau prétendant au trône se présenta, si bien qu'en 1606 la nation se partagea en deux camps. Finalement en 1619, Dimitri fut tué et Michel Romanov, homme très populaire, monta sur le trône.

Le tzar Pierre-le-Grand, vaincu près du Prouth, ainsi que la tzarine actuelle sont les successeurs de Michel Romanov.

Le quatrième fils de Michel Fédorovitch... (en cet endroit le traducteur n'a pu lire plusieurs mots).

En 1645, Alexis Mikhaïlovitch lui succéda. Durant son règne les boyars et le clergé, craignant qu'il n'introduisit le culte catholique romain, l'empoisonnèrent (1682). Craignant que son frère aîné, Féodor, qu'on estimait in-

capable de régner, n'élevât des prétentions au trône, on s'empressa de l'emprisonner. Son frère cadet, Pierre, âgé de 12 ans, fut élu tzar, mais la sœur des princes se dit : « Si mon frère Féodor devient tzar, je serai du parti » (?). Elle gagna à sa cause les détachements les plus importants de l'armée moscovite, les « streltsi » et le 15 mai 1682, elle se rendit avec eux au palais du tzar Pierre ; elle y chercha les boyars qui avaient emprisonné son frère Féodor et les fit jeter par la fenêtre. En compagnie des Streltsi, elle se rendit dans la chambre de Pierre et fit massacrer plusieurs personnes. On fit ensuite sortir Féodor de prison et on le mit sur le trône. Après la mort de Féodor, sa sœur prit la régence de son frère. Après sa mort, Pierre devint tzar. Il décida de se venger des Streltsi et c'est ainsi qu'il fit périr plus de 50.000 d'entre eux. Cette armée fut entièrement dissoute et remplacée par une armée de 200.000 hommes, instruite à la mode européenne.

C'est ainsi que l'Etat moscovite fut réorganisé et consolidé d'après un système qui dure jusqu'à ce jour.

LE DAGHESTAN

Le Daghestan jouit depuis longtemps d'une vie indépendante et tranquille ; il ne dépend d'aucun autre Etat. Le peuple daghestanais a été maintes fois décrit dans les vieux livres d'histoire. Ce pays portait le nom d'Albanie, et les habitants celui d'Albanais ; par la suite, ils prirent le nom de Messageci. Cette belliqueuse nation étant le principal appui de l'Etat d'Ardachyr, aida ce dernier à conquérir le Khorassan, aussi était-elle considérée comme l'ennemie de l'Etat romain.

Djengis-Khan ayant envahi la Perse, les steppes du Kiptchak et l'Etat

moscovite envoya une puissante armée contre Khanu Derbent (Porte de Fer), car sans la conquête de cette ville l'on ne saurait maintenir la paix, pas plus dans le Kiptchak que dans l'Etat moscovite. Djengis Khan s'en empara, massacra tous les habitants et y établit beaucoup de tartares. Le prince Djoutchi Khan fut nommé commandant de ce pays.

Quelque cent ans plus tard, Timourlenk (Tamerlan) apparut à son tour devant Derbent. Après une lutte acharnée, il s'en empara et rendit le pouvoir à Tokamet Khan considéré comme partisan de Timourlenk. Mais lorsque Timourlenk se trouva en guerre avec les souverains de Tabriz et de Chirvan, Takamet Khan attaqua Timour et vainquit son armée. Timour ayant heureusement terminé la guerre avec les souverains du Chirvan, de Tabriz, de Géorgie, du Daghestan et de Crimée, marcha contre Tokamet Khan qu'il chassa et qu'il remplaça par son fils Mirza-Miran Chah. A la mort de Miran Chah, le pouvoir passa à son fils Aboubelzir, auquel succédèrent Turkman Ak-Koyunlu (Monton-Blanc) et Kara-Koyunlu (Mouton-Noir) qui reprirent le pays aux Timourides et créèrent un Etat indépendant.

Comme on peut le voir d'après ces documets historiques, les Timourides abandonnèrent leurs prétentions sur le Daghestan qui fut administré par des Khans djengiskhanides. Les habitants de ce pays se choisissaient leur Khan auquel on donnait le nom de Chamhal. Nul n'ignore que les Khans prétendaient descendre de Djengis. Après la disparition des Timourides, beaucoup de bandits apparurent au Chirvan et en Perse.

Le Daghestan, nous l'avons dit, était un pays indépendant.

Pendant le règne de Murad Khan III,

le Chah de Perse Hudahbende manifesta de l'hostilité envers lui, ce que voyant le sultan Murad Khan envoya sous le commandement du Grand Vizir Moustafa-Pacha une grande armée dont une partie, sous le commandement d'Osman-Pacha. Ce dernier s'empara de Bakou et de Chemakha et épousa la fille du Chamhal, laissant au Chamhal la ville de Derbent qu'il gouverna. Les tribus Lezghes qui haïssaient Osman-Pacha, résolurent de le tuer, et ils l'auraient tué si la fille du Chamhal ne l'avait prévenu à temps.

Les habitants du Daghestan se conformant à l'usage, choisissaient leur Chamhal et à cet effet ils signèrent une convention avec Osman-Pacha. Dans le premier point de cette convention il est dit qu'au nom du sultan sera lue une khoutba (prière) dans laquelle le prêtre devait prier pour le bonheur et la santé du sultan.

Le second précisait que si la guerre venait à éclater entre la Perse et la Turquie, le Daghestan lèverait sur son territoire une armée de 30.000 Tartares qu'Adil Guiray, sultan, amènerait au secours d'Osman Pacha.

Le troisième point spécifiait que le Daghestan était un Etat indépendant et que personne n'avait le droit de se mêler de ses affaires.

Selon le quatrième point, les marchandises transportées en Turquie étaient exemptes de tous droits.

Le cinquième et dernier point précisait qu'en cas de guerre avec la Perse, l'armée tartare se porterait au secours des Turcs par le Daghestan. Les habitants du Daghestan s'engageaient à laisser passer l'armée et la Turquie de son côté s'engageait à la nourrir et à pouvoir à son entretien.

Ladite convention fut rédigée par le vali Halepu Maksut Pacha, celui-là même qui en son temps avait quitté la

Perse pour passer en Turquie. Comme témoignage de sincérité des habitants du Daghestan une armée de 30.000 hommes d'Adil Guirey traversa le Daghestan et Osman Pacha lui-même fut invité dans la capitale, où il fut reçu avec honneur.

L'anarchie commença à régner lorsque la Turquie se retira, laissant de vastes territoires jusque-là occupés par elle au bord de la mer Caspienne, avec le Daghestan, la Géorgie et le Chirvan. La Perse conclut un accord avec le Daghestan sous le règne de Chah Abbas II ; en vertu de cet accord, le Daghestan s'engageait à ne pas laisser pénétrer les ennemis de la Perse sur ses terres. Ils purent ainsi continuer à vivre indépendants et choisir librement leur Chamhal. Ils s'abstinrent de prêter tout concours aux ennemis de la Perse. Chaque année la Perse envoie au Daghestan des présents et de l'argent ; n'empêche que les habitants du Daghestan pillaient parfois certaines provinces de la Perse. Ces actes de brigandage s'accrurent après la mort de Chah Abbas. L'on sait que Mir-Mahmoud, fils de Mir-Ouveys, fomenta une révolte, assassina le Chah de Perse, Houssein, et monta sur le trône de Perse.

Dans le même temps, les habitants du Daghestan attaquèrent le Chirvan et Chemakha, ils tuèrent des marchands russes, pillèrent leurs marchandises sous prétexte qu'ils n'avaient point reçu les cadeaux annuels promis.

Longtemps encore les Daghestanais se choisirent librement leurs Chamhals et la Perse se gardait d'eux. Beaucoup de ces nouvelles ont été tirées de livres historiques véridiques.

En 1333, un Vénitien nommé Fadrotrani écrivait que se rendant comme émissaire du tzar à Ouzbek (?), il fut arrêté par les Daghestanais et retenu en prison toute une année. Afin de

sauver sa vie, il fit un accord après de longues tractations avec le gouvernement du Daghestan. Dans ses mémoires, il dit que le Daghestan ne reconnaît aucun autre gouvernement et qu'il est l'ennemi acharné de Moscou.

Les habitants vivent tranquilles et libres. La cause en est en ce que c'est un pays montagneux, pierreux et rocheux. Aussi n'a-t-il peur ni de Moscou, ni de la Perse ; il choisit ses Chamhals que seul le pays reconnaît. Le lieu de séjour du Chamhal est la ville de Bouyak. Certain voyageur qui se rendait à Erivan, s'arrêta chez le « vali » qui lui dit ce qui suit : Le Nord de la mer Caspienne est un grand pays qui touche à l'Etat moscovite. Les habitants de ce pays se considèrent comme les sujets du Chah de Perse, mais personne ne suit les ordres du Chah. Le Chah, de son côté, ne prête aucune attention à eux, car cette nation est très belliqueuse et le pays est inabordable ; il est impossible d'y envoyer une armée. C'est pourquoi ils vivent indépendants.

Bien que le Daghestan soit limitrophe avec Moscou, les Moscovites ne doivent pas se mêler des affaires du Daghestan, ce pays étant indépendant.

En 1136 de l'hégire (1723), un traité fut conclu entre Tahmas et Moscou. En vertu du deuxième point, les forteresses situées sur les bords de la mer Caspienne, telles que Derbent, Bakou, Alan, Mazanderan, Astrabad, furent livrées à Moscou. Si le Daghestan n'avait pas été indépendant, les parties l'auraient mentionné dans le traité.

Si le Daghestan avait pu espérer que sa demande aurait été acceptée par le Sultan, les Daghestanais auraient accepté le protectorat de la Turquie depuis 200 ans.

(A suivre.)

L'armée ukrainienne

(suite)

IX

La situation intérieure de l'Ukraine sous l'hetman Skoropadsky. — L'arrestation de Simon Petlura. — La désagrégation des armées austro-allemandes. — L'insurrection contre le pouvoir hetmanal.

La politique du gouvernement hetmanal, surtout en ce qui concerne la réforme de possession de la terre, provoqua de sérieux mouvements parmi les paysans ukrainiens. Cette politique portait un caractère purement réactionnaire. Les paysans, qui au début de la révolution s'étaient emparés de la terre des gros propriétaires, devaient rendre ces acquisitions, dues à la révolution. Les hobereaux, pour la plupart non ukrainiens, exigeaient que les paysans leur rendent non seulement leur terre mais qu'ils rétablissent également le train d'exploitation d'avant la révolution ou qu'ils paient de grosses contributions. Les répressions étaient dures. Les détachements militaires comprenaient également des unités austro-allemandes. Cette immixtion austro-allemande provoquait un sentiment de révolte parmi la population, et les paysans ukrainiens formaient des groupes d'insurgés qui arrivaient parfois à anéantir complètement les corps expéditionnaires.

En même temps et à part les questions sociales, la politique intérieure du gouvernement hetmanal, au point de vue national, provoqua le mécontentement général des Ukrainiens. Des dizaines de mille d'intellectuels russes, beaucoup de l'ancien Empire, s'étaient réfugiés en Ukraine, et, s'étant remis de leurs émotions dues à l'avènement du régime bolchevik en Moscovie, combattirent énergiquement le mouvement

ukrainien oubliant que c'est grâce à lui qu'ils étaient encore en vie. Le gouvernement hetmanal nommait beaucoup de ces Russes comme fonctionnaires dans l'administration où ces derniers sabotaient le développement national ukrainien. Prenant en considération le fait que le gouvernement lui-même se composait de russophiles, il était évident qu'un conflit entre la politique du gouvernement et les intérêts de la nation devait surgir incessamment.

Deux faits aggravèrent la situation. Simon Pétlura qui jouissait d'une énorme popularité parmi la population ukrainienne et qui luttait contre la politique du gouvernement hetmanal fut arrêté et emprisonné. L'arrestation fut faite par les Allemands. D'autre part, l'hetman lança un décret, par lequel tous les jeunes officiers qui n'avaient pas fait un stage nécessaire de commandement, étaient mis dans la réserve. Il faut dire qu'à cette époque, les cadres des officiers ukrainiens se composaient presque exclusivement de jeunes gens qui avaient achevé leur instruction militaire pendant la guerre ayant des cours abrégés dans les écoles (cours de 4 mois). Ces jeunes officiers manquaient certainement d'expérience mais ils avaient un sentiment très profond de patriotisme, un zèle ardent et un dévouement absolu à la cause nationale. Au lieu de faire compléter leurs connaissances militaires et de prendre cette catégorie d'officiers com-

me base pour former les cadres de l'armée Ukrainienne, l'Hetman décréta leur élimination et les mit en disponibilité. Il nomme à leur place des officiers russes réfugiés en Ukraine. Naturellement ce décret mit fin à toute la sympathie que pouvait avoir cette jeunesse ukrainienne vis-à-vis de l'Hetman.

D'autre part les communistes moscovites profitèrent largement du mécontentement toujours croissant du peuple ukrainien provoqué par la politique criminelle du gouvernement hetmanal, surtout dans le domaine national et social. Ils redoublèrent leur propagande et provoquèrent même des troubles. Pendant cette période, deux faits caractérisent à Kiev l'activité des bolcheviks : l'assassinat du maréchal Eichhork, commandant en chef des Armées Allemandes en Ukraine, et l'explosion d'une immense quantité de munitions (plusieurs millions d'obus) à Zverinets (faubourg de Kiev). Une nervosité croissante se faisait sentir à l'intérieur du pays.

La situation extérieure de l'Ukraine n'était point brillante. Le pouvoir hetmanal, dans son activité, dépendait de la politique du grand quartier général allemand et par conséquent, subissait l'empreinte de la politique des Puissances Centrales qui toutes faisant semblant de soutenir l'indépendance de l'Ukraine finirent par instaurer une politique purement coloniale, exploitant ses richesses naturelles, en particulier le blé et le minerai. Le fait que le Grand Quartier Général allemand s'opposait à la proclamation de la mobilisation pour compléter les cadres de l'armée ukrainienne, nous prouve clairement quelle était la politique des chefs de l'ancienne Armée allemande.

La confiance diminuait vis-à-vis de l'Allemagne dans les milieux ukrai-

niens, même les plus optimistes. D'autant plus que les défaites allemandes sur le front occidental et le mouvement révolutionnaire en Allemagne, qui gagna vite les unités allemandes en Ukraine, contribuèrent à ce que l'armée allemande, connue auparavant par sa discipline de fer, perdait de sa force et de son autorité.

L'attitude des Puissances Alliées vis-à-vis de l'Ukraine était imprécise. La présence des Armées austro-allemandes en Ukraine empêchait le Gouvernement Hetmanal d'entamer des relations directes avec les Puissances Alliées. En outre, la politique de ces derniers manifestait une sorte d'hostilité vis-à-vis de l'Ukraine. Leurs sympathies se tournaient plutôt vers le rétablissement de la Russie « une et indivisible » et grâce à cette politique les formations russes militaires, commencèrent à recevoir des munitions, des armes, et autre matériel de guerre provenant d'Angleterre et de France.

Entre temps, le conflit intérieur entre les milieux nationaux ukrainiens et leur gouvernement s'aggravait considérablement. Le Comité National Ukrainien créé à Kiev englobant les représentants des partis nationaux, décida un soulèvement en masse contre l'Hetman. Le prétexte à ce soulèvement ne tarda pas à se présenter :

Le 14 novembre 1918, guidé par les éléments russes, l'Hetman Skoropadsky édictait un décret dans lequel l'idée de la fédération de l'Ukraine et de la Russie future était franchement déclarée. Ce fut l'étincelle qui tomba dans le tonneau de poudre. Le Comité National Ukrainien décrète alors une manifestation en invitant le peuple à se soulever contre le pouvoir hetmanal et il élit un Directoire composé de cinq personnes : V. Vinnitchenko, S. Pétlura, F. Choetz, A. Andrievsky, et A. Ma-

karenko ; ce directoire prit la tête du mouvement insurrectionnel. Le Centre du mouvement était à Bila-Tzerkov où se reformait la division des Sitchovy-Striltzi.

Après le manifeste du Directoire, toutes les unités militaires ukrainiennes, le corps des Zaporogues, le kich des Tchernomor, les Sitchovy Striltzi, etc... se rangèrent du côté du Directoire. Les cadres des deux corps formés par l'Hetman, celui de Vinnitza et d'Odessas, firent la même chose. La mobilisation décrétée par le Directoire amena des dizaines de mille de recrues. Au bout de deux semaines, l'armée du Directoire comprenait près de trois cent mille hommes. Le mouvement insurrectionnel prit une forme générale. Le commandement des armées du Directoire passa aux mains de Simon Petlura qui avait été libéré de prison quelques jours avant le soulèvement. Le but principal de l'armée était la reprise de Kiev. A la fin de novembre 1918 l'armée déploya une offensive concentrique sur Kiev. Les autres grands centres étaient déjà entre les mains du Directoire.

On ne savait au juste quelle serait l'attitude des armées austro-allemandes vis-à-vis du Directoire. Une question se posa : s'opposeraient-elles aux armées du Directoire Ukrainien?... Mais les événements qui suivirent tranchèrent cette question sans beaucoup de préjudice pour l'Ukraine. Après la débacle des Allemands au front français et la révolution intérieure en Allemagne et en Autriche, le moral et la discipline des armées austro-allemandes en Ukraine tombèrent, et les armées se désagrégèrent. Des « comités de soldats » se formèrent dans les unités allemandes. Le commandement allemand prenant en considération le développement du mouvement Ukrainien

et la désagrégation des unités allemandes ne pouvait prendre de parti vis-à-vis du Directoire, d'autant plus que plusieurs unités des « comités de soldats » avaient déclaré leur neutralité. D'autre part la population ukrainienne ne cachait pas son mécontentement envers les Allemands et les Autrichiens et ne désirait que le prompt départ de ces armées.

Du fait de l'attitude imprécise des armées austro-allemandes, les armées du Directoire eurent quelques escarmouches avec ces dernières et durent les désarmer. Au début du mois de décembre 1918 les armées austro-allemandes commencèrent à libérer le territoire de l'Ukraine.

Plusieurs divisions allemandes évacuèrent leurs hommes et le matériel dans le calme et en ordre, d'autres durent se frayer un chemin par la force, d'autres encore furent évacués par les trains mis à leur disposition par le Gouvernement Ukrainien. En passant par la Pologne plusieurs unités furent désarmées par les Polonais.

Vers le 12 décembre 1918, il ne restait plus qu'une forte garnison allemande à Kiev, mais devant la menace d'être encerclée avec les Russes qui soutenaient l'Hetman, par les armées du Directoire, cette garnison déclara sa « neutralité » et commença son évacuation.

A Kiev même, le pouvoir hetmanal déployait beaucoup d'énergie pour défendre la ville. Le Comte Keller, général de cavalerie de l'armée russe fut nommé commandant en chef des unités hetmanales qui comprenaient des détachements formés hâtivement et composés d'officiers russes et d'une division de Serdiuks (garde hetmanale). L'attitude des officiers russes envers la population ukrainienne était révoltante. On arrêta les Ukrainiens

et non seulement des personnes en vue, mais aussi de simples citoyens. Le « Club Ukrainien » fut dévasté, le buste de Chevtchenko brisé. Les librairies ukrainiennes étaient pillées, les livres et les publications en langue ukrainienne ramassés en tas sur le pavé, brûlaient comme des torches. Ces faits contribuèrent énormément à stimuler le zèle des troupes ukrainiennes et la division des Serdiuks ainsi que le régiment de cavalerie de Lubny envoyés contre les armées du Directoire passèrent dans le camp de ce dernier sans combat.

A Kiev, il n'y avait que quelques détachements russes qui ne pouvaient

penser à défendre seuls Kiev, car dans la ville elle-même les partisans ukrainiens sabotaient les ministères de l'Hetman et les centres administratifs.

Le 13 décembre 1918, les armées du Directoire commencèrent l'offensive et prirent la capitale le 14. A la même date du 14 décembre 1918 l'Hetman Skoropadsky, par un manifeste adressé au peuple ukrainien abdiquait et ayant transmis par un acte en bonne et due forme, le pouvoir au Directoire s'enfuit secrètement en Allemagne.

Le Directoire de la République Ukrainienne était instauré.

Général A. UDOVICZENKO.

(à suivre).

Mé mor a n d u m

*présenté à la S. D. N. au nom
des peuples opprimés de la Russie
Soviétique*

Genève, le 19 septembre 1935

Son Excellence M. E. Benes
Président de la XVI^e Assemblée
de la S. D. N.

Monsieur le Président,

Le 18 septembre 1934, le jour même où l'U.R.S.S. a été admise à la Société des Nations, nous, les représentants des peuples du Caucase, du Turkestan et de l'Ukraine, avons présenté une lettre de protestation à votre éminent prédécesseur, le Président de la XV^e Assemblée. Dans cette lettre, il a été dit notamment :

« Nous sommes profondément déçus

de ce que l'U.R.S.S. ait été admise à la Société des Nations sans qu'aucune condition n'ait été posée au gouvernement de Moscou, qui a commis des actes d'agression contre nos pays et les tient sous son occupation militaire, qui ne gouverne que par la terreur, qui a introduit le travail forcé et le servage parmi ses sujets, qui, par sa politique néfaste, a affamé nos riches pays ».

A nos protestations, les délégués des différents pays ont répondu que

tout en reconnaissant le bien-fondé de nos arguments, ils croient que l'admission, même sans condition, de l'U.R.S.S. à la Société des Nations amènera l'évolution inévitable du régime d'oppression sous lequel souffrent nos peuples conquis par l'armée rouge.

Depuis un an, l'Union soviétique est membre de la S. D. N. et nous pouvons constater que non seulement le régime n'a subi aucune amélioration, mais qu'il est devenu sous certains rapports encore plus oppressif.

Cette dernière année a apporté une nouvelle recrudescence de terreur rouge. C'est ainsi, par exemple, que l'attentat contre Kirov a donné aux autorités soviétiques le prétexte de fusiller sans jugement 132 personnes inculpées dans l'attentat. Ces exécutions ont été suivies de nombreuses arrestations et de déportations en masse. Les peuples de l'U.R.S.S. se trouvent donc toujours sous le régime de la terreur.

Les persécutions religieuses, les exécutions de prêtres appartenant à différentes confessions n'ont pas diminué depuis l'entrée de l'U.R.S.S. à la Société des Nations. Aucune liberté individuelle n'existe dans ce pays qui, bien que faisant partie de la S.D.N., méconnaît absolument les droits de l'homme et du citoyen.

Le régime du travail forcé sévit également sur toute l'étendue de l'U.R.S.S. Les déportés dans le Nord de la Russie mènent une existence effroyable dans les bagnes glacials. Le reste de la population, soit disant libre, se voit soumise au règlement rigoureux du régime soviétique du travail, toujours en opposition flagrante avec les conventions établies par le Bureau International du Travail.

Pour tromper l'opinion publique mondiale et être plus digne de la Société des Nations, le gouvernement sovié-

tique fait semblant d'introduire certaines réformes susceptibles de modifier le régime.

Ainsi, le XVII^e congrès du parti communiste tenu en janvier dernier à Moscou a établi pour l'avenir les bases d'une réforme électorale pour les Soviëts, le nouveau système devant donner des avantages aux paysans. Mais ce projet, si même un jour il devait être réalisé, ne changerait rien, car le régime de terreur, le manque absolu de liberté, ne permettraient point aux peuples asservis par Moscou de profiter de ce « changement ».

D'autre part, le gouvernement soviétique, — connaissant combien le système de collectivisation dans le domaine de l'agriculture a inquiété l'opinion publique mondiale, — fait semblant d'avoir amélioré le régime des kolkhoz. Mais l'étude de la réforme de 1935 dans le domaine de l'agriculture prouve que rien n'est changé en principe : on a ratifié et réglementé seulement les ordres précédents, on a déterminé les limites des terrains labourés par chaque kolkhoz, on a confirmé (ce qui existait également avant les décrets de 1935) le droit d'avoir des potagers auprès de la maison et quelques bestiaux, mais la grande masse de la terre reste possession commune des paysans des kolkhoz, les paysans étant toujours soumis à leur servage moderne, et toutes les conséquences du système — comme, par exemple, la famine — menacent toujours les peuples de l'U.R.S.S.

Les autorités soviétiques en supprimant les cartes de pain, etc, ont présenté ce changement comme un grand progrès dans le domaine de l'alimentation en U.R.S.S. Mais ce changement tout en ayant augmenté la quantité des produits alimentaires n'a eu d'autre résultat que rendre plus précaire encore

le ravitaillement des masses populaires.

A côté de ces « réformes » de l'année dernière, nous devons signaler une mesure des autorités soviétiques qui n'a jamais été appliquée dans de telles proportions en U.R.S.S. : le gouvernement soviétique évacue la population de la zone frontière qui s'étend parfois de 50 à 70 kilomètres en profondeur. D'autre part, en Ukraine, par exemple, les autorités soviétiques ont établi une autre ligne de défense située à une distance de 150 à 200 kilomètres de la frontière, et sur cette ligne la population ukrainienne a été également évacuée vers le Nord de la Russie pour être remplacée par une population purement russe venant du centre de l'empire soviétique. Des mesures analogues sont à signaler dans la Carélie, au Caucase et au Turkestan.

On se rappelle les méthodes, toujours en vigueur, d'après lesquelles on a déporté avec leurs familles tous les paysans aisés (koulaks) qui manifestent plus de résistance au régime soviétique ; ainsi, en Ukraine seulement, près de 2.500.000 personnes ont dû quitter leur pays pour mourir en route ou pour s'établir en Sibérie ailleurs. Ces mesures draconiennes, comme nous l'avons déjà indiqué, sont donc actuellement très énergiquement appliquées aux confins de l'Union, menaçant même l'existence de certains peuples.

En signalant ces faits, nous devons insister sur ce que depuis l'entrée de l'Union soviétique au sein de l'institution de Genève, c'est la Société des Nations qui porte sa part de responsabilité morale du sort pénible subi par nos peuples sous le joug soviétique. Nous protestons donc avec toute notre énergie auprès de Votre Excellence contre l'occupation par Moscou du Caucase, du Turkestan et de l'Ukraine,

contre le régime de terreur sous lequel plient les peuples que nous représentons, ainsi que les Tartares de la Volga et de Crimée, les Ruthènes Blancs, les Caréliens, les Cosaques des différentes régions (du Don, du Kouban et autres) et toute la population de l'Union.

On a espéré qu'en admettant l'URSS au sein de la Société des Nations, l'esprit destructif que Moscou semait dans le monde entier, serait apaisé. Mais le dernier congrès du Komintern qui a eu lieu à Moscou, les résolutions et surtout le discours du rapporteur Dimitroff, discours fait en présence et avec l'approbation du Dictateur de l'URSS Staline, qui a été élu membre du Comité exécutif du Komintern, prouvent que rien n'est changé dans l'esprit de Moscou depuis son admission à la Société des Nations. Moscou mène un double jeu : une politique « pacifiste » de non-immixtion dans les affaires intérieures de tous les pays d'une part et par le Komintern, une activité, soit-disant antifasciste, derrière laquelle se dresse la volonté ferme de susciter la révolution mondiale, — ce qui a provoqué récemment les protestations des Etats-Unis, du Japon et d'autres Etats.

Nous croyons qu'il est absolument incompatible avec le pacte de la S.D.N. qu'au sein de cette haute institution siège le représentant d'un gouvernement qui base son pouvoir sur des actes d'agression contre tant de peuples, qui cherche à détruire la paix du monde en propageant la guerre civile et la révolution mondiale.

En terminant notre lettre nous attirons l'attention de Votre Excellence sur le fait que malgré toutes les atrocités persécutions dont ils sont victimes, nos peuples continuent toujours leur lutte pour l'indépendance natio-

nale. Nous sommes persuadés que la Société des Nations tout entière prêtera son appui précieux à nos justes revendications.

Pour l'Azerbaïdjan :

Dr. Mir Yacoub

Pour le Caucase du Nord :

T. Chakman

Membre du Centre National

Pour la Géorgie :

A. Tchenkéli,

*Ancien Ministre Plénipotentiaire
de Géorgie en France.*

Pour le Turkestan :

M. Tchokaï

*Délégué du Comité National
du Turkestan.*

Pour l'Ukraine :

A. Choulguine

*Délégué du Gouvernement National
Ukrainien.*

Datiko Charachidze

C'est un noble et vaillant champion de l'indépendance géorgienne qui s'en va. Sa mort prématurée a provoqué un vif regret dans tous les milieux de l'émigration caucasienne. Elle crée un vide irréparable dans les rangs, de plus en plus décimés, hélas ! de ces exilés qui luttent sans défaillance contre la mainmise russe sur le Caucase.

Le 9 novembre, vers 4 heures, le cortège funèbre, accompagné de nombreux amis et admirateurs, sortait du château de Leuville et se dirigeait vers le cimetière où l'inhumation a eu lieu. C'est devant la tombe ouverte, au milieu d'une foule émue, que furent prononcés les discours rendant les derniers hommages à la mémoire du grand patriote et de l'éminent publiciste.

M. Georges Gvazawa, au nom de l'Association des Hommes de Lettres et des Ecrivains géorgiens, prit la parole et dit notamment :

« La vie de Charachidzé est intimement liée aux courbes mouvementées de la vie nationale de Géorgie. Tout

jeune encore, il se vit confier la direction d'un grand journal, *Borba* (*La Lutte*), paraissant à Tiflis et destiné à combattre les visées impérialistes de la Russie. Datiko s'y appliqua avec toute sa verve juvénile. Il se montra plein de vigueur et d'audace. Avec sa plume alerte et incisive, il balaya les nuages de mensonges et de calomnies qui enveloppaient, grâce à la propagande moscovite, le Caucase tout entier, et mit devant les yeux du monde le vrai visage de la Géorgie ressuscitée, incontestable dans son unité nationale et territoriale. Hélas, l'invasion de l'armée russe interrompit cette activité fébrile sur le sol natal, mais elle ne put naturellement pas atteindre l'élévation de son esprit pas plus que la noblesse de son caractère. Il resta fidèle à lui-même et au rôle que le destin lui avait assigné. Dans son dernier livre il arracha le masque qui couvrait le visage d'Henri Barbusse, avocat de Moscou ; il montra une fois de plus la honte qu'encourt le monde civilisé en

restant indifférent au sort de la Géorgie. Dors, mon compagnon de lutte, dors sous la terre de cette douce France que tu as tant aimée et admirée ! »

Mamed Emin bey Rasoul Zadé, président du Centre national azerbaïdjanien et rédacteur du journal *Kourtoulouch*, organe du mouvement national azerbaïdjanien, prononça à son tour, les paroles suivantes :

« Cher et regretté Datiko ! Je l'ai connu à Istamboul où j'ai eu le plaisir de collaborer avec lui à notre journal *Yeni-Kavkaziya*. Rien de plus agréable que d'échanger en ce temps avec lui nos impressions sur notre édition, sur la tactique commune de propagande dans l'intérêt de la cause caucasienne. Mais combien plus agréable encore était de publier ses intéressants articles si profondément imprégnés d'idéalisme. Il fut un journaliste de talent, hautement apprécié et cultivé. Ses tours d'horizon, non seulement sur la vie courante géorgienne, mais encore sur la politique générale mondiale, étaient particulièrement goûtés par nos compatriotes. Et s'il advenait que dans un numéro dudit journal un article signé des initiales *Ch...* ne s'y trouvât, de nombreuses lettres de nos lecteurs nous parvenaient pour en demander la raison. Son remarquable article sur la Géorgie, paru dans le recueil « Le bolchevisme et le problème des nationalités » que je rédigeais, attira l'attention de tous. Ce recueil, on le sait, paraissait en turec et en persan.

« Avec lui, nous travaillâmes ensemble pendant l'insurrection de 1924. Renseignant la presse turque sur les événements du Caucase, on put voir alors combien son poulx battait à l'unisson avec le peuple frère dans ses protestations ; on put le voir se dresser tout entier contre une tyrannie incon-

nue dans l'histoire, contre l'occupation rouge.

« Oui, chers frères géorgiens, nos voisins, en la personne de Datiko, nous avons perdu un travailleur remarquable, un champion sincère et un journaliste et écrivain de talent. Notre chemin est pénible ; il est semé d'innombrables victimes. Les tombes des gens de chez nous à l'émigration se multiplient. A celle de Ramichvili est venu s'ajouter celle de Toptchibachi et celles de beaucoup d'autres, de celui notamment que nous pleurons aujourd'hui. Si pénibles cependant que soient ces pertes, elles ne doivent pas autrement nous décourager. La matière de nos champions seule disparaît, leur âme reste immortelle. Aujourd'hui nous confions à la terre hospitalière de France le corps de notre cher Datiko Charachidze, mais son âme, c'est-à-dire l'idée qu'il a servie et que nous servons tous, est vivante. Il est vrai que cette idée est aujourd'hui en peine, persécutée, mais cela n'empêche, nous sommes convaincus que ce n'est là qu'un fait provisoire et que plus nous aurons à déplorer de pertes et plus nous aurons de chances de succès. Vous n'ignorez pas le fond de ma pensée en insistant sur cette idée — c'est celle de l'indépendance des républiques du Caucase et de leur union en Confédération. Seule une Géorgie indépendante, un Caucase libre et unifié peuvent être pour nous une consolation, un apaisement pour la mort de leur cher Datiko.

« Adieu, cher collègue ! au nom de mes camarades azerbaïdjanien, je te salue, et vous, chers voisins géorgiens, acceptez de nous toutes nos sincères condoléances. »

Nous avons le regret de ne pas pouvoir, faute de place, reproduire ici les discours émouvants de MM. : *D. Skirtladze*, président de l'Association géor-

gienne en France, M. Ieremijev, président de l'Association ukrainienne, E. Guegetchkori, anc. ministre, I. Mdivani, anc. vice-président de l'Assemblée constituante de Géorgie, M. Arse-

nidzé, anc. ministre et V. Mgueladzé.

« Prométhée » adresse à la famille en deuil l'expression de sa douloureuse sympathie.

G. G.

Revue de la presse

Parlons un peu de l'Ukraine

Sous ce titre, dans l'*Ami du Peuple*, M. R. Vallery-Radot consacre à la question ukrainienne un émouvant article dont voici la partie essentielle :

« L'Ukraine ! Mais qui a commencé par l'envahir ? Qui l'occupe toujours militairement au mépris de tous droits, sinon l'U. R. S. S. ? »

La S. D. N., au lieu d'interpréter à faux les articles du Pacte, ferait mieux de les appliquer à une dictature cynique qui tient sous sa botte trente millions d'Ukrainiens dont elle avait reconnu l'autonomie.

Car les faits sont là. Le 4 décembre 1917, Lénine et Trotski, au nom du Conseil des Commissaires du Peuple, ont reconnu à la République démocratique ukrainienne « son droit de se séparer de la Russie ». Tout ce qui concerne les droits nationaux et l'indépendance du peuple ukrainien, spécifiait l'acte officiel, nous, le Conseil des Commissaires du Peuple, le reconnaissons sans limite et conditions. »

Mais le mois ne s'était pas écoulé que les troupes rouges s'avançaient en Ukraine comme en pays conquis. En janvier, elles prenaient Kiev, massacrant et fusillant les habitants, L'armée ukrainienne reprit la ville en mars. L'indépendance de l'Ukraine, proclamée par la Rada centrale, le 22 janvier 1918, a été reconnue par la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulga-

rie, la Turquie, la Pologne, la Finlande, la Lettonie et la Lithuanie.

En été 1918, les Soviets tenaient si bien pour acquise l'indépendance de l'Ukraine qu'ils nommaient Manouïlsky comme représentant chargé de conclure la paix entre l'U. R. S. S. et le gouvernement ukrainien.

Mais aussitôt que l'armée allemande eut quitté l'Ukraine, l'offensive soviétique recommença. Au cours des années 1919 et 1920, l'Ukraine devint le champ de bataille entre les Russes blancs de Denikine et l'armée rouge. Un moment, alliés aux Polonais, les Ukrainiens reprirent Kiev ; mais, en novembre 1920, l'armée nationale vaincue se retirait à l'étranger, ainsi que son gouvernement. Cependant, l'Ukraine n'a jamais reconnu la tyrannie bolchévique. Pendant deux ans, elle soutint une guerre de partisans, puis opposa une résistance passive qui dure toujours. La terreur rouge en Ukraine compta, de 1917 à 1923, 1.761.065 victimes. Nous ne parlons pas du travail forcé, des arrestations et des déportations en Sibérie, ni de la famine des années 1932 et 1933, créée artificiellement dans l'ancien « grenier de la Russie » pour permettre à l'U. R. S. S. de remplir ses coffres en vendant à l'étranger le blé qu'elle confisquait aux habitants.

Quand on voit un Litvinov oser s'ériger en juge pour condamner l'Italie devant la S. D. N., on se demande ce qu'attend ce sévère Tribunal pour exiger d'abord des Soviets qu'ils retirent

leurs troupes de l'Ukraine dont l'autonomie est reconnue formellement par eux depuis 18 ans. On pourra ensuite parler de l'autonomie du Tigré...

Cette partialité sans nom juge une institution et amasse sur elle et ceux qui s'en servent pour leurs seuls intérêts, dénommés, pour les besoins de la cause, Droit et Justice, des ouragans de colère qui finiront par la balayer. »

**

La politique des prix en U. R. S. S.

Sous le titre « La situation monétaire en U. R. S. S. », le professeur S. N. Prokopovitch publie dans le *Bulletin du Cabinet Economique* d'octobre, n° 124, paraissant à Prague, un très intéressant article sur l'économie socialiste soviétique.

L'auteur examine d'abord la situation des prix sur le marché intérieur; il écrit :

« Le prix sur ce marché n'est autre qu'un moyen de répartition et de redistribution des revenus publics entre classes et groupes professionnels selon le bon vouloir des autorités. Ces prix ne s'établissent point librement sur le marché, mais ils lui sont imposés. En d'autres termes, le consommateur doit se soumettre aux prix imposés sur les produits de première nécessité tels que farine, millet, gruau, viande, beurre, sucre, sel, savon, pétrole, etc. C'est ainsi qu'en 1935, conformément au plan, le Comité de Stockage des produits agricoles près le conseil des Commissaires du peuple est tenu de donner à la trésorerie de l'Etat un revenu de 24 milliards de roubles. Cette somme est incluse par ledit Comité dans le prix de gros du grain sur laquelle seront encore ajoutés tous les « bénéfices » des administrations qui s'occupent de la vente au détail de ce grain.

Or, l'on peut juger de ce que représentent ces « bénéfices » ou impôts

d'après les autres chiffres du *Bulletin*.

L'on sait qu'un impôt existe en U. R. S. S. sur le chiffre d'affaires du commerce de détail. Ce chiffre d'affaires du commerce de détail s'est élevé cette année 1935 à la somme de 80 milliards de roubles ; dans cette somme est compris le mouvement effectif des marchandises qui s'élève à 28 millions de roubles, tandis que le chiffre des impôts, dénommés « bénéfices » dont l'organisme commercial soviétique frappe les marchandises s'élève à 52 milliards de roubles.

Quoi d'étonnant si en présence de prix ainsi « imposés » le consommateur soviétique est obligé de payer sur le marché intérieur des prix fabuleux pour des produits de première nécessité : 1 rouble 80 pour un kilogr. de farine, 4 roubles 30 pour un kilogr. de farine de sarrasin, 16 roubles 50 kop. pour un kilogr. de beurre, etc.

Il est certain que les autorités soviétiques ne peuvent « imposer leurs prix » que sur le marché intérieur, car aussitôt que le pouvoir soviétique se trouve en rapport avec le marché extérieur, il ne peut plus imposer ses prix mais il lui faut se soumettre aux prix que lui dicte le marché mondial. Et dès lors tout change brusquement. Le prix de vente à l'étranger de cette même farine tombe de 1 rouble 80 kop. à 3 kop. 7, c'est-à-dire 50 fois plus bas le kilo ; la farine de sarrasin tombe de 4 roubles 30 kop. à 4 kop., soit 110 fois meilleur marché ; le kilo de beurre qui est vendu sur le marché intérieur 16 roubles 50 kop. ne l'est plus qu'à 31 kop. 4 sur le marché extérieur, soit plus de 50 fois meilleur marché.

Ces exemples montrent clairement à combien revient au peuple de l'Union le système commercial soviétique. Le besoin d'argent oblige le pouvoir soviétique à vendre à l'étranger, serait-ce à perte ou à peine au prix de re-

vient, tout ce qu'il est possible de réaliser.

Telle est la vie « si belle et si confortable » des travailleurs de l'U. R. S. S. ; tels sont les « soins quotidiens » dont l'entoure le « pouvoir prolétarien ».

**

Comment la France est menacée de devenir le soldat de Moscou.

Aujourd'hui, la France est menacée de servir de soldat à l'Angleterre. écrit *Gringoire*.

Demain, c'est l'U.R.S.S. qui lui demandera de se battre pour elle.

Nous allons le démontrer, en révélant les dessous de la fameuse mission de Hugo Eberlein.

**

Pour mener à bonne fin leur tentative révolutionnaire, les Soviets ne pouvaient plus se contenter de pâles subalternes comme agents de liaison avec le Front « populaire ». Aussi décidèrent-ils d'envoyer en France l'un des membres les plus influents du Komintern, un des chefs de la politique étrangère en U.R.S.S.

Le choix se porta sur Hugo Eberlein, qui avait fait ses preuves en d'autres occasions.

Quand la police de Strasbourg comprit sur qui elle avait mis la main, elle en fut effrayée. Ce furent entre Strasbourg et Paris des séries d'allées et venues.

— C'est une affaire formidable ! entendait-on dire de toutes parts.

**

Le gouvernement, convaincu que l'opinion publique, si elle était mise au courant des tractations soviétiques, exigerait la rupture des relations diplomatiques avec les Soviets, prit ses dispositions pour que rien ne s'ébruitât.

La loi sur l'espionnage offrait une ressource inespérée. On sait qu'elle interdit la divulgation de tout fait se rapportant à une affaire intéressant la défense nationale. Et c'est pour recueillir le bénéfice de cette loi d'étouf-

fement que Hugo Eberlein fut assimilé à un espion.

**

En réalité, sa mission était autrement importante.

Les paroles prononcées au récent congrès du Komintern sont l'indice d'une grande inquiétude. Moscou est convaincue que le coup de force prochain de l'Allemagne contre Memel sera le prélude d'une entreprise plus vaste contre la Russie. Le parfait accord qui règne entre l'Allemagne et la Pologne est suffisamment éloquent. D'autre part, le voyage de M. Gombos à Berlin démontre que dans l'esprit de l'état-major allemand, la collaboration de la Hongrie est appelée à parfaire la nouvelle triplice.

La Russie entend que, dès lors, la France marche à son premier appel. Or, seul un gouvernement de Front « populaires » accepterait de décréter la mobilisation générale pour sauver la République des Soviets, c'est-à-dire, pratiquement, la minorité de jouisseurs qui la domine.

Le problème consiste donc à acculer M. Laval à la démission, soit par une manœuvre parlementaire de grand style, soit par un coup de force.

Eberlein était chargé de distribuer cinq millions. Et c'était son troisième voyage en France.

**

On peut juger de la valeur de cette capture par les initiatives qu'Eberlein fut amené à prendre dans les diverses circonstances de sa lutte contre notre pays dont il est un ennemi juré.

C'est lui qui a dirigé de sa propre autorité toute la campagne contre la France dans la Sarre. Il n'a pas été désavoué par le Komintern, ce qui prouve que la haine de la France chez les Soviets est plus forte que leur germanophobie.

**

Eberlein a donné ordre aux communistes d'Alsace de marcher désormais la main dans la main avec les autonomistes. Il a fait transférer à

Strasbourg, afin de le mieux surveiller, le journal communiste de langue allemande qui s'imprimait à Metz.

— Ainsi, comme le disait le gouverneur de l'Indochine Pasquier, la propagande et l'action directe soviétiques sont organisées sur le modèle des magasins à succursales multiples. Elles n'échappent pas un instant à la direction centrale.

Les missions dont était chargé Eberlein étaient des plus variées. Distribution de fonds, création de nouveaux journaux communistes, développement des cinquante feuilles quotidiennes ou hebdomadaires existantes, et aussi diffusion des mots d'ordre dactylographiés qui doivent éventuellement être distribués dans les usines.

Si les émeutes de Brest et de Toulon purent éclater et se multiplier, c'est grâce à ce dernier moyen qui est à la propagande officielle ce que les canons de tranchées, les petits minenverfers, sont aux grosses pièces d'artillerie.

Nous croyons savoir que l'arrestation d'Eberlein n'a rien changé aux dispositions des Soviets et qu'un autre émissaire l'a remplacé au pied levé.

On sait que le commissaire de police de Strasbourg, mis en défiance, invita Eberlein à ne reprendre son passeport visé que le lendemain. Eberlein, con-

vaincu qu'il allait être arrêté, passa aussitôt la consigne à un camarade.

Charlotte Scheckenreuter, qui accompagnait Eberlein, est la secrétaire et la femme de confiance du communiste allemand Pieck. Ce dernier a pris, dans les travaux du VII^e congrès du Komintern, une part prépondérante.

Il n'est pas sans intérêt d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'activité du Secours rouge international.

Cet organisme soviétique richissime, fondé par Barbusse, se retrouve dans toutes les conspirations, dans tous les complots.

C'est le Secours rouge international qui fomenta les émeutes de Brest et de Toulon en faisant entrer en action toute la pègre subventionnée des ports. Les propagandistes qui vivent de ce fromage vers lequel affluent des fonds considérables sont des risquetout, des hommes de main. La plupart ont un casier judiciaire chargé. L'un d'entre eux a été arrêté à Toulon et il est interdit de séjour. Un autre a été obligé de donner sa démission et de se terrer après avoir été condamné à la prison.

Par une singulière coïncidence, au moment de l'arrestation d'Eberlein, le secrétaire du Secours rouge international de Strasbourg, un certain Kuhl, prenait discrètement la fuite...

CHRONIQUE

UKRAINE

Le problème des réfugiés à la XVI^e assemblée de la Société des Nations.

La XVI^e Assemblée de la S.D.N. a eu à son ordre du jour le problème de la protection des réfugiés. D'après la

décision précédente (en 1928) l'Office Nansen devrait être liquidé en 1938. Mais la délégation norvégienne a proposé de prolonger et d'élargir l'œuvre de la protection des émigrés politiques et de prendre sous la protection de la S.D.N. les différents groupes natio-

naux des réfugiés jugés dignes de cette attention par le Conseil de la S.D.N. La discussion a été très animée à la VI^e Commission et l'affaire a été confiée à un comité d'experts pour étudier la question à fond. Le Haut Conseil des Réfugiés Ukrainiens a présenté à cette occasion un bref mémoire au président de l'Assemblée qui a été également distribué à tous les membres de la Commission. Tout en soutenant l'idée formulée par la délégation norvégienne et considérant que l'Office Nansen doit prolonger son activité au-delà de l'année 1938, le Haut Conseil des Réfugiés Ukrainiens rappelle ses demandes précédentes adressées au Conseil de la S.D.N. et où il attirait l'attention de ce dernier sur le fait que seuls les réfugiés russes et arméniens sont représentés à l'Office et que l'absence du représentant ukrainien est très préjudiciable aux intérêts de ces derniers. Le Haut Conseil insiste pour que les réfugiés ukrainiens soient considérés comme un groupement national à part qu'on protégerait selon la formule de la délégation norvégienne.

Cette demande est également l'objet de discussions parmi les délégations et les membres de l'Office. La demande ukrainienne trouve en tous cas une certaine sympathie.

Nous donnons ici les passages essentiels du mémoire ukrainien :

« En appréciant beaucoup l'œuvre de la Société des Nations en faveur des réfugiés, nous considérons que la liquidation de l'Office International Nansen pour les réfugiés en 1938 (comme c'est prévu dans le statut de cette institution) serait très préjudiciable non seulement aux réfugiés eux-mêmes, mais également aux divers Etats qui désirent la normalisation du séjour des émigrés sur leur

territoire. Le nombre des réfugiés pour des causes diverses augmente toujours ; d'autre part, les conditions juridiques et matérielles même des anciens réfugiés ne peuvent nullement être considérées comme satisfaisantes. C'est pour cela que nous avons l'honneur de demander à la Haute Assemblée que l'activité de la Société des Nations en faveur des réfugiés soit maintenue au delà de 1938 et sans limiter sa durée, étant donné qu'une telle action devrait être déterminée uniquement par son opportunité et nécessité. Nous demandons donc le maintien de l'Office International Nansen avec les modifications dans son organisation que nous indiquons plus loin.

« Ensuite il serait désirable que la Société des Nations détermine les diverses catégories de réfugiés qui seraient placées sous sa protection. En rapport avec cette question, nous avons l'honneur de réitérer la demande, présentée par Monsieur Alexandre Choulguine le 20 Août 1928 et examinée deux fois par le Conseil de la S. D. N. — que les réfugiés ukrainiens soient reconnus comme un groupement national nettement distinct des autres groupes d'émigrés. Nous nous permettons de rappeler à la Haute Assemblée que les Ukrainiens forment une masse de plus de 50 mille émigrés et se groupent en organisations particulières dans presque tous les pays d'Europe et même du monde entier. Il est donc non seulement injuste au point de vue de leurs sentiments nationaux, de placer les réfugiés ukrainiens sous la rubrique des « Russes » mais même tout-à-fait inopportun pour la pratique du fonctionnement des organes s'occupant de l'assistance aux réfugiés, car ni les organisations d'émigrés ukrainiens ni les émigrés ukrainiens isolés n'ont aucun rapport

avec les organisations russes et autres et désirent être représentés uniquement par leurs propres organisations qui seules ont la compétence pour les défendre. Les organes de la Société des Nations, dans la pratique, ont dû prendre en considération cette situation et traiter les réfugiés ukrainiens comme un groupement particulier. Nous ne demandons donc en cette matière que la consécration du principe admis déjà de facto.

« D'autre part, nous attachons une grande importance au système du fonctionnement de l'organe international chargé de l'assistance aux réfugiés. Nous considérons que l'organisation actuelle de l'Office International Nansen doit être sensiblement changée pour pouvoir mieux répondre aux besoins de toutes les catégories d'émigrés. Nous nous permettons d'attirer votre attention, Monsieur le Président, sur notre mémoire ci-inclus, présenté au Président du Conseil de la S.D.N. le 18 avril 1935 et dans lequel nous exposons en détail la situation des réfugiés ukrainiens et les motifs pour lesquels nous demandons le changement de l'organisation de l'Office Nansen. Nous nous bornons donc ici à formuler nos vœux: 1. Tous les intéressés (les représentants des réfugiés) doivent être éliminés de l'administration et des commissions de l'Office. 2. Ou bien tous les groupements nôtres, doivent siéger au sein de l'Office. »

L'école soviétique

Les autorités soviétiques se sont toujours vantées que grâce à leurs efforts l'analphabétisme est aboli en U. R. S. S. Il va sans dire que cette affirmation est « exagérée ». En tout cas, il est établi que l'état de l'école soviétique aussi bien primaire que secondaire est lamentable.

La revue officielle soviétique traitant des questions de l'enseignement (*Komounistitcheskoïe Prosviéstchénié*) en donne depuis des années des preuves éclatantes. La revue publie souvent les résultats des examens que les inspecteurs font passer dans telle ou telle école afin de vérifier les connaissances des maîtres eux-mêmes.

Ainsi dans une dictée de 40 lignes en langue russe, le directeur de l'école (russe également) a fait lui-même quatre-vingt-dix fautes. Certes, il a battu le record, mais d'autres cas d'ignorance totale de la part des maîtres sont constamment relevés par la revue précitée.

Il faut dire que jamais avant la révolution la culture du personnel de l'enseignement ne fut aussi basse que maintenant, et cependant l'école était loin de l'idéal. Le gouvernement soviétique a publié le 1er septembre 1935, un décret concernant la réforme de l'enseignement. Dans le préambule au décret, on relate l'infériorité de l'école tsariste, le manque absolu de système dans l'enseignement, la désorientation totale du personnel, la surcharge des élèves d'une part et le manque absolu de discipline de l'autre. Par contre, le décret en question établit une discipline rigide ; les élèves doivent même porter l'uniforme pour être mieux surveillés en dehors de l'école. L'autorité du personnel doit être respectée, le programme de l'enseignement remanié. Quant à l'Ukraine, on veut augmenter la quantité de leçons de langue russe — c'est la tendance de russification qui se manifeste de plus en plus en Ukraine.

Mais on se demande si l'école — qui d'après le gouvernement lui-même est dans un état aussi déplorable — peut être assainie par un décret, si draconien soit-il ?

L'épuration de l'armée soviétique en Ukraine

Des fuyards civils et militaires annoncent qu'en mai dernier on a découvert dans les corps d'armée soviétiques en Ukraine une organisation nationale ukrainienne dont le but était d'organiser une insurrection contre l'occupation rouge. A la suite de ces faits, on a arrêté, déporté et fusillé de nombreux membres de l'état-major et on a décidé de procéder à une épuration complète des cadres militaires de la région. Les régiments composés en majorité d'Ukrainiens ont été envoyés en Extrême-Orient, au Caucase ou bien répartis en Russie; on les a remplacés par des régiments russes. Afin de ne pas produire une mauvaise impression à l'étranger, on a décidé de ne pas ouvrir de procès sensationnel contre les conjurés. Les principaux chefs du complot seront jugés séparément ou par petits groupes à Kiev, à Odessa et à Kharkov. Un de ces procès vient d'avoir lieu à Kiev; la sentence qui y fut rendue condamne deux anciens officiers de l'armée nationale ukrainienne à la peine de mort et vingt-deux autres conjurés à celle des travaux forcés. Les bolcheviks « épurent » de façon particulièrement sévère les régiments ukrainiens en garnison près de la frontière polonaise. Ces nouvelles ont d'ailleurs été confirmées par les correspondants du « Temps » (17. X. 1935) et du « Daily Express » (17.X. 1935).

La lutte contre les kolkhoz

Le journal soviétique ukrainien *Visty* (No 214 du 16. IX) publie une résolution du parti communiste par laquelle ce dernier propose de poursuivre en justice les kolkhoz qui ont donné en fermage ou vendu une partie de leurs terres. Il est évident que

cette résolution est en contradiction flagrante avec l'idée de la collectivisation intégrale et des statuts des kolkhoz. La constatation officielle des « délits » de ce genre démontre la lutte intensive que le paysan mène contre son servage dans les kolkhoz.

Comment l'Ukraine a réalisé avant terme son plan de livraison de blé.

Le gouvernement soviétique ukrainien a informé Staline de la réalisation avant terme du plan de livraison de blé.

L'organe officiel des Soviets en Ukraine *Visty* annonce dans son numéro 214 du 16.IX que ce résultat a été obtenu par la force et non par des moyens pacifiques : « la récolte que nous avons faite cette année est très supérieure à celle de 1933; nous l'avons obtenue par une lutte sans pitié avec les restes de l'ennemi de classe ».

Le délégué du gouvernement soviétique en Ukraine, Stepanski, confirme l'ardeur de cette lutte pour le blé dans le discours qu'il a prononcé au congrès régional des agriculteurs le 19-21 septembre.

Un Ukrainien Vice-Président

Le député V. Mudry, Directeur du plus important des quotidiens ukrainiens *Dilo*, a été élu un des vice-présidents de la Diète polonaise.

Le Comité d'Amitié des peuples du Caucase, du Turkestan et de l'Ukraine.

La réunion annuelle du Comité d'Amitié des peuples du Caucase, du Turkestan et de l'Ukraine a eu lieu, le 2 novembre, sous la présidence de S. E. Monsieur Akaki Tchenkeli, ancien ministre de Géorgie à Paris. Le Bureau a fait le compte-rendu pour l'année écoulée et a rappelé le but du Comité — servir au rapprochement des peu-

ples en question et leur créer de nouvelles amitiés en France et dans tous les pays étrangers. Le Comité a organisé, au cours de l'année, plusieurs conférences dont celle de M. René Pignon présidée par M. Edouard Soulier, député de Paris, Vice-Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre, et celle du Marquis de Magallon, ancien député.

Grâce à l'existence de ce Comité, plusieurs démarches ont pu être faites auprès de la S. D. N. au nom des peuples opprimés.

La réunion, après avoir remercié le Bureau pour son activité, a réélu M. Alexandre Choulguine (Ukraine) — Président du Comité, M. Mustafa bey Tchokai — vice-Président et M. Abas bey Atam-Alibekov — Secrétaire.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître : *Alexandre Choulguine*. « L'Ukraine contre Moscou ». Librairie Félix Alcan. Paris, 1935. 220 pages avec préface. Série « Les questions du temps présent. »

Cet ouvrage du Professeur A. Choulguine traite des événements qui se sont déroulés en Ukraine en 1917, alors que l'auteur occupait la charge de Ministre des Affaires Etrangères. Dans sa préface, il expose les raisons qui l'ont poussé à écrire ce livre de souvenirs.

« A plusieurs reprises, mes amis et moi avons soutenu notre thèse en des mémoires, des brochures, des livres. Tous ces exposés, forcément un peu secs et toujours schématiques, avaient un autre but que celui que je souhaite atteindre ici, où mon intention est de donner, outre la relation fidèle des faits historiques, le reflet des sentiments, des luttes, des joies et des souffrances éprouvés d'étape en étape, presque jour par jour, par les acteurs de l'immense drame.

« Dans ce livre je décris sans doute trop souvent les événements sous un aspect personnel : le début y situe déjà ma famille, j'évoque à la fin mes propres émotions devant le désastre de l'Ukraine, je mêle la tragédie du peuple à celle des miens... Ainsi me

présenterai-je en cet ouvrage beaucoup plus en qualité de témoin et d'acteur du drame qu'en celui d'historien. Il m'a semblé qu'il offrirait de cette façon plus d'intérêt pour ceux qui voudront écrire l'histoire de cette époque.

« Ce volume est consacré à une grande et émouvante époque de notre histoire. 1917 est l'année de la proclamation de l'indépendance de l'Ukraine ; c'est l'année où furent jetées les bases de sa nouvelle histoire. Nous ne pouvions cependant commencer notre récit par elles : les notions préalables sur l'esprit de l'histoire de l'Ukraine, les grandes lignes ébauchant la renaissance ukrainienne aux XIX^e et XX^e siècles ont précisément pour but de situer les faits de ces dernières années et d'indiquer le caractère de notre mouvement national. »

« LA TERREUR ROUGE »

Nous conseillons à tous nos amis anti-communistes, d'acheter le livre « La Terreur Rouge » dont le prix est : 15 frs. Cet ouvrage de documentation doit se trouver dans toutes les bibliothèques. Ecrire à Monsieur F. de Boisjoslin, Président de la Ligue Internationale Anti-Communiste, 27, rue des Petits-Champs, PARIS 1^{er}.

E 5114E
1935

Éditions et Imprimerie
Rapide de la Presse
O. ZELUK
4-5, rue Saulnier, Paris